

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020

L'an deux mille vingt et le trente et un août à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, POUJOL Jean-Jacques, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents excusés : HENRI Brigitte

Date de convocation du Conseil : Le 24/08/2020.

Secrétaire de séance : Christiane CAUQUIL.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020.

Le PV n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

2020-030 DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SIEGERA A LA CLECT DE GRAND ORB.

Le maire indique qu'il est nécessaire qu'un membre du conseil municipal qui siègera à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférés à Grand Orb. Fabienne CHAUVIN candidate et désignée à ce poste à l'unanimité.

2020-031 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le maire fait part au conseil du refus par la trésorerie d'inscrire en recettes sur le budget de la commune la somme de 40000€ liée à la vente d'un terrain communal et donc qu'il y a lieu de faire une délibération modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 7751 Recettes Produit cession Immos	40 000 €	
Article 60632 Dépenses F de petit équipement	2 000 €	
Article 6068 Dépenses Autres matières et fournitures	3 000 €	
Article 615231 Dépenses Voirie	20 000 €	
Article 615232 Dépenses Réseaux	3 000 €	
Article 6287 Dépenses Remboursement de frais	5 000 €	
Article 022 Dépenses - Dépenses Imprévues Fonctionnement	7 000 €	

Le Conseil accepte à l'unanimité cette décision modificative n°1.

REFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE DU CONSEIL.

Le maire fait part de la nécessité de reprendre le plafond de la salle abimé par les fuites d'eau et par la réfection de la toiture.

Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de M. Yves VINCHES d'HEREPIAN pour un montant de 945€HT.

AVANCEMENT DU SITE INTERNET ET FACEBOOK.

Christiane CAUQUIL en charge du dossier informe que la page et le mur de Facebook sont en fonction depuis le 4 août et que le site Internet est en cours de création par l'agence biterroise « malincom » et que les internautes pourront le découvrir d'ici fin septembre.

2020-032 MANDAT DE RECHERCHE AU CDG34 POUR COMPLEMENTAIRE SANTE.

Le conseil décide à l'unanimité de donner mandat au CDG34 pour rechercher la meilleure proposition pour nos salariés en complémentaire santé pour les 5 ans à venir

ADHESION A UN GROUPEMENT D'ACHAT HERAULT ENERGIE POUR L'ELECTRICITE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021.

Le conseil prend connaissance de cette information d'Hérault Energie et demande un complément d'information pour se déterminer.

AVANCEMENT DE LA DUP DES 4 SOURCES.

Le maire donne le compte rendu de la dernière réunion avec Mme Leclair du Cabinet ENTECH et Mme Gimie du CDG34 au sujet de la DUP lancée il y a plus de 10 ans et qui n'avance pas.

Ces deux personnes ont établi un plan d'action pour chaque partie qui pourrait amener à une issue favorable fin 2021.

ETUDE PAR HERAULT-INGENIERIE POUR UN BASSIN DE STOCKAGE SUPPLEMENTAIRE SOURCE LA FONTETE.

Le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de consolider notre stock d'eau potable au niveau du bassin des Planals, ceci suite à la recommandation des études liées à la DUP et à une situation tendue cet été suite à un problème sur la conduite d'alimentation.

Il propose de confier cette étude à Hérault Ingénierie et la présentera à un futur conseil municipal pour décision.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT DE COLLECTE DES CONTENEURS DE DECHETS A LA BILLIERE.

Le maire fait part du problème lié au point de collecte des conteneurs à la Billière qui est disgracieux et mal aisé pour les collecteurs qui doivent y accéder en marche arrière. De plus trop de conteneurs ne sont pas récupérés après collecte.

Il est proposé à Serge MAS de faire une proposition de nouveaux emplacements, pour les conteneurs individuels. Place de l'ancienne école, pour les collectifs à la sortie du village. Ils seront proposés lors d'un prochain conseil municipal.

La décision sera transmise au service déchets de Grand Orb pour application.

DIAGNOSTICS DES IMMEUBLES COMMUNAUX.

Le maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'effectuer un diagnostic de tous les immeubles bâtis, propriété de la commune afin de vérifier la normalité de ceux-ci. Une réflexion est engagée sur le sujet.

REFLEXION SUR LE PRIX DE L'EAU ET REGLEMENT A ACTUALISER.

Le maire fait part au conseil qu'il existe une vingtaine d'habitants sur la commune qui ont une consommation excessive d'eau, au-delà des besoins ménagers, soit supérieure à 200m³.

Compte tenu de l'importance de cette ressource indispensable au développement de la commune, une réflexion doit être envisagée pour une facturation majorée dans ce cas.

Le règlement de la régie d'eau communale est relativement ancien et doit être actualisé avec ajout de la partie assainissement qui n'existe pas.

Une commission temporaire sera créée pour effectuer ce travail.

CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Le conseil décide à l'unanimité de le confier à APSH34 pour un contrat mensuel de 70€HT, produits compris.

VENTE TERRAIN TAUSSAC

Le conseil décide de mettre en vente le terrain communal constructible sur la base de 45€le mètre carré.

BOUCLAGE DU RESEAU AEP DU PLANALS AU RESERVOIR DE L'HORTE

Serge MAS, adjoint aux travaux, présente au conseil ce projet nécessaire pour assurer la continuité du service au hameau de l'Horte. Le conseil retient le devis de l'entreprise SETP pour 6610€HT accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Opération 8000 arbres : il est demandé à chaque conseiller d'étudier la possibilité de plantation sur le domaine public dans son village, retour pour le 18 septembre afin de transmettre au département.
- Déplacement du mât d'éclairage public à l'Horte et éclairage du four à pain de La Billière : compte tenu du coût de l'opération, 2304€, le conseil décide de report en 2021 dans un dossier subventionné qui comprendra d'autres équipements.
En ce qui concerne le mât d'éclairage public de l'Horte, il y aura lieu de régler auparavant la cession de voirie existante au domaine public.
- Serge MAS, adjoint délégué aux travaux, fait part du projet d'équipement en matériel pour l'employé communal, ainsi que la nécessité d'installer des boutons poussoirs sur les robinets publics qui doivent servir uniquement à des besoins limités.
- Patricia BUTHION signale que le grillage de protection des conteneurs à déchets ménagers de la Sompe de l'Horte a été arraché par le camion du service déchets. Une demande de remise en état va être faite à Grand Orb.
- Carine CORBEIL demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage public au hameau de la Sesquièrre la nuit. Une demande sera faite à l'entreprise Travesset, chargé de la maintenance pour évaluer le coût. Il faut également vérifier la responsabilité juridique de la commune en cas d'accident durant cette extinction.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire
Bernard VINCHES

